

I Plafonds de ressources 2017 à prendre en compte dans le cadre de l'attribution d'un logement ⁽¹⁾



SITUATION FAMILIALE	Logement en financement PLAI	Logement en financement PLUS	Logement en financement PLS
1 Personne Seule sans personne à charge	11 067 €	20 123 €	26 160 €
2 Personnes sans personne à charge à l'exception des jeunes ménages ⁽²⁾	16 125 €	26 872 €	34 934 €
3 Personnes ou 1 Personne avec 1 Enfant à charge ou Jeune Ménage ⁽²⁾ sans personne à charge	19 390 €	32 316 €	42 011 €
4 Personnes ou 1 Personne seule avec 2 enfants à charge	21 575 €	39 013 €	50 717 €
5 Personnes ou 1 Personne seule avec 3 enfants à charge	25 243 €	45 895 €	59 664 €
6 Personnes ou 1 Personne seule avec 4 enfants à charge	28 448 €	51 723 €	67 240 €
Par personne supplémentaire	3 173 €	5 769 €	7 500 €

(1) Ces plafonds de ressources par composition familiale sont à comparer au revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition établi en 2016 au titre des revenus perçus en 2015

(2) Un « jeune ménage » est constitué par deux personnes mariées ou vivant en concubinage ou liées par un pacs et de 55 ans au plus à eux deux